

traité si déprécié intéresse spécialement la population de l'Île du Prince-Edouard qui en bénéficie autant, sinon plus que toute autre partie du Canada. L'honorable monsieur a affirmé que le député de Queen ne devait pas savoir que le Traité de Washington avait été universellement condamné dans ce pays. A cela je répondrai que le traité en question a été soumis, avec toutes ses imperfections, au Parlement du Canada, en 1872, et qu'il a été approuvé par une majorité de soixante-six des représentants de la population. Et l'honorable monsieur sera sans doute heureux d'apprendre que parmi ceux qui ont voté en faveur du traité, l'on comptait plusieurs membres marquants du parti dont il est le chef. Je ne m'attendais pas aux éloges de l'honorable député pour la part que j'ai prise dans les négociations du traité, mais je me souviens qu'au cours de la discussion qui eût lieu dans la Chambre sur la compensation pécuniaire que nous devons exiger des Américains en retour de la concession de nos privilèges de pêche, l'honorable monsieur a repoussé avec mépris l'idée d'accepter ainsi de l'argent pour les droits territoriaux du Canada. Personne ne l'a oublié. Mais nous savons aussi que l'honorable monsieur, en prenant la direction des affaires publiques, après avoir été le chef de l'opposition, ne négligea rien pour mettre en vigueur cet article du traité qui lui répugnait tant autrefois. Il réussit : le jugement arbitral fut rendu, et nous devons lui en tenir compte. L'honorable monsieur se trouve dans la position de Vespasien, qui ayant imposé une taxe ignoble, répondit à son fils Titus qui s'y opposait : "Oh, ce n'est rien, l'argent ainsi perçu n'a aucune odeur ; il n'y a pas de mal à cela." Ainsi, l'honorable monsieur à qui l'idée seule d'accepter de l'argent, inspirait du dégoût, a fait néanmoins tout en son pouvoir pour toucher le montant de la compensation accordée en retour de nos droits de pêche. Ajoutons que ce montant est venu fort à propos, puisque le besoin s'en faisait grandement sentir, grâce à l'habileté financière des honorables députés de la gauche. J'avoue, avec le chef de l'opposition, que l'ordre du conseil relatif au bétail, peut avoir, à certains égards, des effets malheureux.

Il est clair, par exemple, que le commerce de transit en souffrira. Mais

nous avons à choisir entre deux maux : car nous savions qu'il y avait une panique en Angleterre, et que la Chambre de Commerce avait décidé de mettre en pleine vigueur l'acte concernant les maladies contagieuses des animaux. Nous savions également que si nous n'adoptions de suite les mesures nécessaires, le Canada aurait été soumis à l'opération de cet acte, tout comme les États-Unis : et que tous les bestiaux venant du Canada et des États-Unis auraient été tués au lieu de débarquement en Angleterre. En n'agissant pas avec promptitude, nous aurions dû abandonner ce genre de commerce devenu si important, bien qu'il ne date que d'une époque récente. Je comprends qu'il y va de notre intérêt de faire cesser cette prohibition aussitôt que possible. La panique qui existe en Angleterre sera sans doute de courte durée. Dans cette affaire, le gouvernement américain déploie beaucoup d'énergie ; et il s'étudie en ce moment, je crois, à empêcher la pleuro-pneumonie de se propager, et à prouver aussi que le fléau ne sévit que dans une partie restreinte des États-Unis. Par l'adoption de mesures actives destinées à faire disparaître la maladie, et en soumettant au régime de la quarantaine le territoire infecté, le commerce direct des bestiaux entre les États-Unis et l'Angleterre sera, nous le pensons, repris avant longtemps. Et nous serons alors très-heureux, comme personne n'en doute, de révoquer l'ordre du conseil, et de rétablir le commerce de transit si important pour le pays.

En ce qui a trait aux négociations entamées avec l'Espagne et la France pour le développement de notre commerce avec ces deux pays, je dois dire que l'honorable monsieur a parlé sur ce point comme un homme d'État indépendant suit le faire. La précédente administration s'est, sans doute, occupée scigneusement de cette matière que nous avons, à notre tour, soumise à l'étude, en prenant les rênes du pouvoir. Il importe beaucoup d'ouvrir de nouveaux débouchés à notre commerce extérieur, et je suis bien aise, monsieur l'Orateur, de pouvoir vous dire que le succès ne nous a pas fait absolument défaut. La France a accueilli nos démarches de la manière la plus bienveillante et semble disposée à pratiquer avec nous la réciprocité, en autant que possible, et à admettre nos vaisseaux et nombre d'autres articles aux